

RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200081800-20210322-D-EDB22032021-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

EDB-2021-7

Délibération du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École du Breuil
Séance du 22 mars 2021

Objet : Décision d'affectation des résultats 2020

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu la délibération 2018 DEVE 107 des 2,3,4 et 5 juillet 2018 portant création de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu les statuts de la régie ;

Vu la délibération 2018-2 du 17 décembre 2018 de l'école du Breuil portant choix de la méthode de vote du budget, ensemble la délibération 2018-3 du 17 décembre 2018 de l'école du Breuil portant instauration du cadre budgétaire ;

Vu les excédents budgétaires constatés au compte administratif 2020 ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1^{er} : Est approuvée la proposition de reporter

- L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 d'un montant de 826 072,00 euros à la section de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- L'excédent d'investissement au 31 décembre de l'exercice 2020 d'un montant

de 1 366 980, 87 euros à la section d'investissement du budget primitif 2021.

Affectation des résultats :

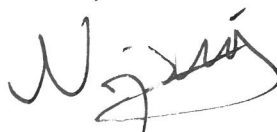
Au compte 001 : Résultats de reports d'investissement, la somme de 1 366 980, 87 euros

Au compte 002 : Résultats de reports de fonctionnement, la somme de 826 072 euros

Article 2 : les écritures comptables correspondantes seront modifiées en conséquence.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe NAJDOVSKI



Votes: 15 administrateurs présents ou représentés

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1 (M DURAND – AAEE)

NPPV : 0

La délibération est adoptée à la majorité.

Le Président du Conseil d'ADMINISTRATION

CHRISTOPHE NAJDOVSKI

